



VILLE DE
NAMUR

Echevinat de l'Aménagement du
territoire, de la Régie foncière, de
l'Energie et de la Citadelle

Dossier de presse
06/05/2015 – 10h00

Une passerelle cyclo-piétonne pour unir Jambes et Namur : l'étude d'avant-projet est terminée

POURQUOI UNE NOUVELLE PASSERELLE ENTRE LES PONTS DE JAMBES ET DES ARDENNES ?

Notre cité a besoin d'un centre-ville qui offre les services et les commerces que l'on attend d'une capitale régionale. Les cœurs de Jambes et de Namur, complémentaires et si proches, en proposent une large palette au profit de plusieurs milliers d'habitants et d'usagers. Il importe donc de faciliter le passage d'une rive à l'autre.

Cependant, les trottoirs du pont de Jambes, étroits et couverts de pavés, le rendent difficilement praticable pour les PMR. En outre, il est dépourvu de voie cyclable.

Le pont des Ardennes est plus confortable pour les PMR, mais il n'offre pas de continuité directe vers la gare et les commerces, ce qui en fait un axe peu fréquenté par les piétons. Les cyclistes doivent rouler sur les trottoirs et les connexions vers le réseau RAVel sont mal aisées.

Dès lors, **pour franchir le fleuve, quoi de plus utile et de plus pratique qu'une nouvelle passerelle**, comme l'on en voit dans d'autres villes attrayantes ?

UN OUVRAGE D'ART DANS UN SITE MAGNIFIQUE

Une passerelle contribuerait à la réappropriation de l'espace fluvial. Fruit d'un beau geste architectural, elle devrait s'inscrire dans le site sans le dénaturer. Le rapport au paysage est double : l'impact de la passerelle sur son environnement et la vision qu'elle offrirait sur celui-ci.

Il a donc fallu étudier l'aspect esthétique de l'ouvrage d'art et en parallèle apprécier les nouveaux points de vue qu'il donnerait sur le Grognon, le confluent, la citadelle et les quais de Meuse.

Ce projet s'inscrit parmi les objectifs du Schéma de Structure Communal en encourageant les modes de déplacement doux, en renforçant la cohésion entre les deux centres villes namurois et jambois.

L'IMPLANTATION AU GROGNON EST RETENUE

Des critères de sélection ont permis d'affiner la réflexion :

- Relier (efficacité et qualité de la liaison cyclo-pédestre)
- Regarder (mise en valeur du paysage et du patrimoine)
- Traverser (sécurité et qualité de la traversée)
- Profiter (agrément du parcours)
- Structurer (opportunité d'amélioration de l'espace urbain de chaque côté)
- Réaliser (faisabilité sur le plan urbanistique)

Site prestigieux, le Grognon est pourtant à l'écart de la vie namuroise et est sous-utilisé. Utile pour l'organisation d'événements festifs, la grande esplanade pourrait mieux servir la valorisation des rives de Meuse et de Sambre, ainsi que la Citadelle.

C'est pourquoi le projet situe la passerelle en bord du site, en n'hypothéquant pas son avenir. Il doit être apprécié comme le premier pas vers un réaménagement des lieux, en remettant le Grognon au centre des préoccupations urbanistiques.

À égale distance des deux ponts, **cet emplacement a plus d'un atout :**

- Il permet de remettre le Grognon au centre de la vie urbaine namuroise.
- En rive gauche, il donne accès au quartier Notre-Dame/ Saint- Gilles, à la place d'Armes et à l'hyper-centre commerçant via le pont du Musée et au quartier Harscamp/Ilon via le pont de France.
- Les cyclistes pourront rejoindre le RAVel par la voie passant sous le pont de France.
- En rive droite, la passerelle aboutit à hauteur de la rue Mazy, en bonne connexion avec les logements et les commerces de Jambes.
- Le projet propose une perspective intéressante depuis la rue Champêtre en dégagant la vue sur la Meuse.
- La passerelle contribuera à **la réappropriation de l'espace fluvial**. Fruit d'un beau geste architectural, elle s'inscrit dans le site sans le dénaturer. **Elle permet d'apprécier de nouveaux points de vue** sur le Grognon, le confluent, la Citadelle et les quais de Meuse.



La Passerelle permet de nouveaux points de vue sur Namur et Jambes_Copyright_Bureau Greish

- **Pour finir, cette liaison permet également d'accéder au nouvel espace du « Port numérique » et à l'agora publique dans le cadre du projet déposé au FEDER.** Le lien final entre ces trois équipements publics outre la mobilité étant la convergence numérique, une manière dématérialisée et non physique de rendre connectés des éléments entre eux.

En conclusion, avec un objectif clair et précis de permettre une meilleure mobilité cyclo-piétonne entre Jambes et Namur, le projet participe à l'attractivité globale de la Capitale wallonne et de son positionnement dans le domaine du numérique et de l'innovation.

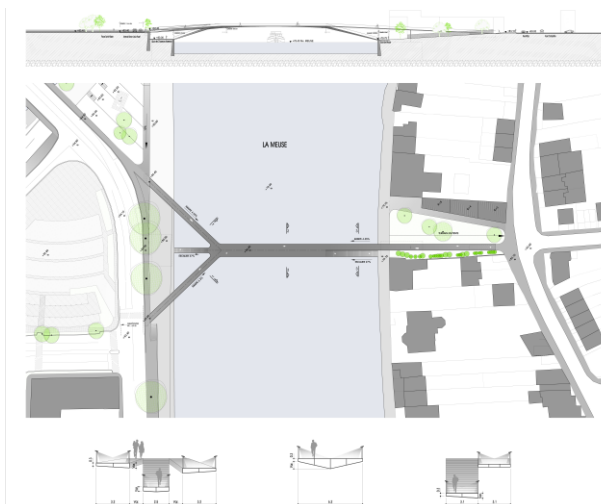
ETAPES DU PROJET AU FIL DU TEMPS

- 21/11/2011 : Le Conseil communal **approuve le projet d'étude** d'une passerelle cyclo-piétonne sur la Meuse à Namur et le cahier des charges correspondant.
- 27/12/2011 : Le Collège communal **attribue le marché de service de l'étude au Bureau d'étude Greish** d'Angleur ; le bureau d'étude se lance alors dans **une première étude de faisabilité. Celle-ci porte sur le choix du lieu d'implantation et sur le type de passerelle.**
- Avril 2012 : Les implantations ainsi que **les différentes variantes des passerelles sont exposées au public** lors de la semaine de l'Aménagement durable.



Les implantations développées_Copyright_Bureau Greish

- 06/06/2013 : Le Collège communal donne son **accord de principe pour la variante « Grognon béquilles »** proposée dans le cadre du projet. La passerelle d'une centaine de mètres est prévue avec une structure à béquilles afin de préserver les qualités paysagères du site (pas de superstructure par-dessus le tablier).



Variante de la passerelle à béquilles_Copyright_Bureau Greish

- **17/07/2014** : Le Conseil communal approuve un avenant permettant de **traduire sur esquisse l'intention de la Ville pour lancer les procédures ultérieures**. Il approuve également un second avenant pour une mission complète **d'espaces publics à créer en rive droite** aux abords de la future passerelle-piétonne. Le Bureau Greish se lance dans **une deuxième étude d'avant-projet; une étude qui va plus loin d'un point de vue technique, architectural et d'infrastructure**. La Passerelle doit rester fine et sobre pour intégrer au mieux le paysage actuel. Lors de cette étude, la passerelle passera de 3 à 2 branches.



La création d'espaces publics en rive droite_1_Copyright_Bureau Greish



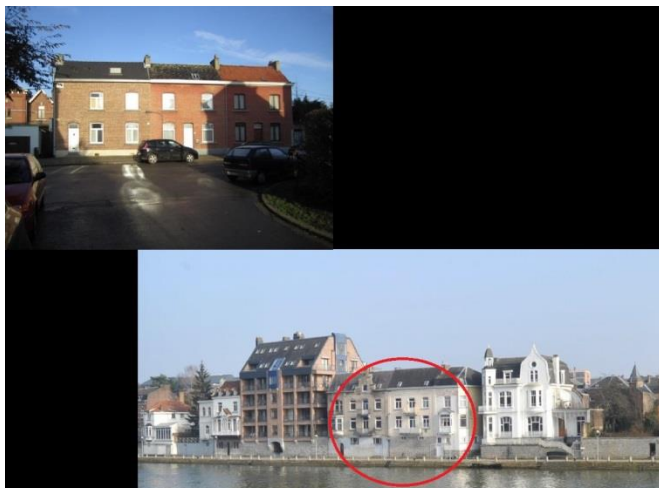
La création d'espaces publics en rive droite_2_ Copyright_Bureau Greish

- **19/09/2014** : Le Collège communal retient l'**option d'une passerelle à deux branches**, dans une bonne coordination avec le projet de la Confluence.



La passerelle passe de 3 à 2 branches_ Copyright_Bureau Greish

- **13/05/2014** : La passerelle est reprise dans le portefeuille de projets « Namur Innovative City Lab » introduite au **FEDER 2014-2020**.
- **27/01/2015** : Le comité d'accompagnement approuve le dossier d'avant-projet (demande de permis) et envisage la poursuite des études.
- **10/02/2015** : Le dossier d'avant-projet est présenté à la CCATM
- **17/03/2015** : Le Comité d'acquisition d'Immeubles remet son **premier rapport sur les démarches d'estimation des biens à acquérir en rive droite de Meuse**. La mise en œuvre du projet nécessite en effet l'acquisition de six maisons et leur démolition conformément au plan communal d'aménagement n°16 Basse Enhaive qui prévoit également la faculté d'exproprier.



Les six maisons qui doivent être démolies dans la cadre du projet de la passerelle.

- 03/04/2015 : Le Collège communal **approuve le dossier d'avant-projet** (permis d'urbanisme) **et propose au Service Public de Wallonie (Direction des Voies hydrauliques – DGO2)**, associé aux études et qui a validé le projet, **de reprendre la gestion des acquisitions** des immeubles à Jambes sur base des démarches déjà réalisées par le Comité d'Immeubles mandaté par la Ville et, à défaut d'accord amiable avec les propriétaires, solliciter un arrêté d'expropriation. La Ville propose également au SPW **d'introduire la demande de permis d'urbanisme** pour cet ouvrage dont il sera le gestionnaire sur base du dossier réalisé par le bureau Greish pour compte de la Ville de Namur dès qu'un accord amiable ou un arrêté d'expropriation aura permis d'assurer la maîtrise foncière nécessaire au projet.
- 30/04/2015 : Le Conseil communal approuve l'avenant qui permet de transposer les études d'avant-projet dans le dossier projet avec l'ensemble des clauses techniques à reprendre par le SPW pour lancer le marché de travaux.

LE FINANCEMENT DE LA PASSERELLE

La passerelle est estimée approximativement à **4 100 000 euros** hors frais d'expropriations (2.010.000 euros) et frais d'études (800.000 euros) Plusieurs possibilités sont envisagées pour financer les travaux :

- L'obtention de fonds FEDER. (L'estimation des coûts faisant l'objet de la demande de cofinancement est de 6.893.236,00 euros)
- Des subventions par le biais de la Région wallonne (DG02 – Ministre Maxime Prévôt)
- Des fonds propres de la Ville de Namur (projets structurants). Pour ce qui est de sa participation au projet, la Ville est ouverte à une participation financière à négocier avec le SPW qui reste le bénéficiaire des subsides et le pouvoir adjudicataire du marché :
 - 1.000.000 € pour les acquisitions
 - 816.647 € qui correspondent à 20 % du montant des travaux (4.083.235 €)

Le financement de la passerelle dépendra donc des différentes subventions et aides qui lui seront octroyées.

PLANNING DES TRAVAUX

D'ici la fin du mois ou début juin, nous espérons recevoir le signal positif du FEDER pour la sélection et le financement de cet important projet pour Namur.

D'ici l'été, les procédures d'acquisitions devront être finalisées. Le dépôt de permis par la DG02 devrait être introduit dans la foulée.

Pendant ce temps, le bureau d'études Greish finalisera les études techniques pour préparer le marché de travaux.

On peut espérer que le marché de travaux soit alors lancé par la DG02 fin de l'année 2015 et que les travaux puissent commencer en 2016 ou début 2017.

CONTACTS UTILES POUR DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Arnaud GAVROY, Echevin de la Citadelle – Ville de Namur - Tél : 081/24.69.12

Sandrine ANTHEUNIS , Attachée au cabinet de l'échevin Arnaud Gavroy - Ville de Namur – Tél : 081/24.69.14 – 0485/68.16.85 - sandrine.antheunis@ville.namur.be

Christophe Peigneux - Greish Ingenierie SA – allée des Noisetiers, 25- 4031 Angleur – 04/366.87.08- cpeigneux@greisch.com